

Comité pour la sécurité maritime et la prévention de la pollution par les navires (COSS)

2000/0236(COD) - 13/02/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Emmanouil BAKOPOULOS (PSE, GR), le Parlement européen a approuvé la proposition moyennant certains amendements visant à garantir le rôle du Parlement dans la procédure de réglementation et a dénommer le comité unique, le "comité pour la sécurité maritime et la prévention de la pollution des navires".